

LETTRE OUVERTE
A L'ATTENTION DU PRESIDENT DE L'APCMA
(COPIE AUX ELUS DE LA CPN 56, AU MINISTERE, AUX ORGANISATIONS SYNDICALES
REPRESENTATIVES DU RESEAU DES CMA)

"Le dialogue social, selon l'organisation internationale du travail, inclut toutes formes de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre représentants des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun liées à la politique économique et sociale."

Pour le SNCA-CGT, il s'agit bien évidemment de réunir avant tout les conditions favorables à un réel dialogue entre direction et salariés **en plaçant les femmes et les hommes au cœur des préoccupations.**

Monsieur le Président, si les premières réunions avec votre nouvelle équipe ont permis aux partenaires sociaux de sortir de l'impasse dans laquelle l'ancienne mandature avait laissé son réseau, force est de constater que les travers du passé ont la vie dure. Mise à part le changement de ton à la limite du paternalisme, la méthode, les intentions, la stratégie et les résultats n'ont que très peu variés.

Durant la campagne des dernières élections, le SNCA-CGT a adressé plusieurs lettres ouvertes aux candidats à la présidence de l'APCMA.

Notre organisation syndicale faisait part, dans celles-ci, de ses revendications, de ses propositions et des travaux à engager prioritairement pour améliorer les conditions de travail des agents du réseau et pour se mettre en conformité avec la loi.

Notre principale revendication était la refonte complète du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui n'est pas en phase avec le paysage économique actuel, ni avec les lois.

En effet, le statut des agents des CMA est spécifique : il ne correspond pas à celui de la fonction publique et ne relève pas non plus du code du travail. Il s'agit d'un statut *sui generis*. Cette singularité prévient tout classement dans une catégorie déjà répertoriée et nécessite de créer des textes spécifiques. Et on voit bien la difficulté qu'ont les agents à se positionner au travers de textes ambigus, non adaptés et "rafistolés" au fil des commissions paritaires nationales.

Pour rappel, le SNCA-CGT n'était pas signataire de ce statut en 2009. Celui-ci étant, pour notre organisation, un outil de régression et non de progrès social.

Monsieur le Président, lors de votre discours de candidature à la présidence de l'APCMA du 13 décembre 2016 vous aviez pourtant affirmé :

"j'ouvrirai très rapidement le chantier du statut du personnel des CMA »; « La question des rémunérations devra forcément être abordée sous différents aspects y compris sous celui de la valeur du point, bloquée depuis 7 ans maintenant".

Aujourd'hui, un an et demi après, où en est-on?

Depuis novembre 2017, les CPN 56 s'enchainent et les groupes de travail se mettent en place. Pourtant, à aucun moment, vous n'avez encore proposé un véritable travail de révision de fond du statut. Quant à la question de la valeur du point, on peut affirmer, aujourd'hui et pour longtemps, qu'aucune revalorisation ne sera accordée. Il suffit d'ailleurs de lire la motion, relative à l'efficacité et à l'autonomie du réseau des CMA signée par les présidents de chambres et délégations réunis à Niort le 27 septembre 2017 et de regarder les votes négatifs du collègue employeurs lors des CPN56 pour s'en persuader.

Vous qui prônez la co-construction, le travail en collaboration avec les organisations syndicales sur cet énorme chantier du statut, il serait temps d'honorer vos engagements!

Ayez ce geste fort pour l'ensemble des salariés du réseau...

Le SNCA-CGT se refuse de "bricoler", plus longtemps ce statut à coup d'articles additionnels et d'annexes "rustines".

Nous souhaitons revenir à notre revendication première avec laquelle vous étiez d'accord, à savoir la révision en profondeur du statut du personnel des CMA.

Les agents du réseau méritent d'avoir un statut du personnel digne de ce nom !

A défaut, dans l'intérêt des personnels et de nos missions de service public, notre organisation pourrait souhaiter l'abandon du statut des CMA et proposer de s'orienter vers le statut de la fonction publique ou territoriale.

Enfin, notre organisation sera très attentive à l'ordre du jour de la CPN52 du 4 juillet prochain. A l'issue de celle-ci, le SNCA-CGT prendra ses responsabilités et décidera de la position qu'il conviendra d'adopter.

Le SNCA-CGT